



RÈGLEMENT OFFICIEL

IPCL - 3e Concours de composition

à l'occasion de la 12e édition de « International Percussion Competition Luxembourg »

PRÉFACE

Veillez trouver ci-joint le règlement officiel du 3e Concours de Composition pour duo de percussions à claviers, organisé par « International Percussion Competition Luxembourg » (IPCL).

Nous vous prions de le lire très attentivement et, en cas d'intérêt, de vous inscrire sur notre site : www.ipcl.lu
Veillez tenir vos correspondances dans les langues officielles du Concours, à savoir en français ou en anglais.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, le texte français faisant foi. En cas de litige, seul le Tribunal de Luxembourg est compétent.

OEUVRE

La 3e édition du Concours de Composition de « International Percussion Competition Luxembourg » (IPCL) porte sur une œuvre pour duo de percussions à claviers.

Durée : 7 à 8 minutes

Chaque musicien peut utiliser un ou plusieurs des instruments suivants : marimba, vibraphone, xylophone, Glockenspiel.

L'utilisation de l'électronique n'est pas autorisée.

L'utilisation de l'intelligence artificielle dans le processus de composition est strictement interdite.

La composition lauréate sera choisie par le jury en août 2026 et deviendra le morceau imposé pour la demi-finale du concours « Mallet Duo 2027 » organisé par l'IPCL du 6 au 14 février 2027.

PRÉSENTATION DE L'OEUVRE

- La partition doit être soumise au format PDF et peut être manuscrite ou éditée électroniquement. Elle doit être parfaitement lisible.
- Anonymat obligatoire : aucune mention de l'identité du compositeur ne doit apparaître sur la partition.
- Les indications musicales doivent être en anglais ou en italien.
- Il est possible de joindre un texte de présentation de l'œuvre.

CONDITIONS D'ADMISSION

Limite d'âge

Le Concours est ouvert aux ressortissants de tous pays, sans limite d'âge.

Modalités d'inscription

L'inscription se fait uniquement en ligne (www.ipcl.lu)

Elle ne sera considérée comme définitive qu'à réception de tous les documents suivants (envoi électronique) :

- partition complète de l'œuvre (cf. Présentation de l'œuvre)
- ainsi que les documents suivants :
 - un bref curriculum vitae (études, professeurs, activités professionnelles, distinctions)
 - une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, etc.)
 - un justificatif du paiement du droit d'inscription
 - une photo récente noir/blanc de qualité supérieure, libre de droits et autorisée pour la promotion et la publication

Chaque compositeur peut soumettre plusieurs œuvres au Concours, chaque œuvre nécessitant une inscription séparée.

Délais d'inscription

- Ouverture des inscriptions : 1er mai 2026
- Clôture des inscriptions : 1er juillet 2026

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription au 3e Concours de Composition de l'IPCL s'élève à 30€ (trente euros) par œuvre, à verser exclusivement par virement bancaire :

Compte : IBAN LU36 0019 7155 8884 6000

Banque : Spuerkeess – Banque et Caisse d'Épargne de l'État à Luxembourg (BIC/SWIFT: BCEELULL)

Bénéficiaire : International Percussion Competition Luxembourg a.s.b.l.

Mention : Droit d'inscription de [nom du compositeur]

Le paiement par chèque ou autre moyen n'est pas accepté.

Les frais bancaires sont à la charge du donneur d'ordre.

Le droit d'inscription n'est en aucun cas remboursable.

PROCÉDURE

Le jury du Concours se réunira en août 2026 pour désigner la composition lauréate. La décision du jury sera publiée sur le site internet www.ipcl.lu et le/la lauréat(e) sera informé(e) personnellement.

PRIX OFFICIEL

- Montant : €2.500
- Création mondiale : lors de la demi-finale publique du Concours IPCL « MALLET DUO 2027 »

JURY

La décision du jury est finale et sans appel.

Sont invités au jury :

Ivan BOUMANS	Luxembourg
Anders KOPPEL	Denmark
Claude LENNERS	Luxembourg
Arnold MARINISSEN	The Netherlands
Alejandro VIÑAO	Argentina
Paul MOOTZ, président	Luxembourg

DROITS

Les compositions soumises devront être libres de droits et non-éditées. Elles ne doivent être ni exécutées publiquement, diffusées, publiées, copiées ou distribuées de toute autre manière.

Les candidats ne doivent pas faire interpréter leurs œuvres avant la publication des résultats fin août 2026. Quant à l'œuvre lauréate, elle ne doit pas être jouée avant le Concours IPCL « MALLET DUO 2027 » en février 2027.

La composition lauréate demeure la pleine et entière propriété de son auteur qui s'engage toutefois à mentionner le nom de « International Percussion Competition Luxembourg » sur tous les supports visuels et sonores relatifs à l'œuvre : édition de la partition, CD, DVD, livres, programmes, affiches, etc.

La composition lauréate portera la mention « Winner of the 3rd Composition Competition of the International Percussion Competition Luxembourg - MALLET DUO 2027 ».

Lors des demi-finales du Concours, un enregistrement sera réalisé à des fins d'archivage et de promotion du Concours, et sera mis à disposition du compositeur pour un usage promotionnel exclusif.

En participant au Concours, les compositeurs acceptent de renoncer à leurs droits d'enregistrement, autorisant les organisateurs à enregistrer, reproduire et diffuser les interprétations de leurs œuvres.